



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008, tenu en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 22 septembre 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Mme Marie-France Brisson, directrice adjointe du Service d'urbanisme, sont également présents.

**311/22-09-08**

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 8 septembre 2008 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

**ADOPTÉE**

**312/22-09-08**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et retirant l'item suivant :

*J.3 Dossiers à transmettre à un avocat*

et en ajoutant l'item suivant :

*L.2 Maintien de l'urgence à Rivière-Rouge.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 310/02-09-08 adoptée le 8 septembre 2008.

#### **A Ouverture**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

### Période de questions du public

**B Gestion financière**

1. Financement des règlements numéros 70 (2<sup>ième</sup>) et 132

**C Gestion administrative**

1. Embauche de personnel

**D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres no. 2008-05 sur invitation relatif à des travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable dans le secteur L'Annonciation : Octroi de contrat
2. Mandat additionnel à Solmatech inc.

**E Avis de motion**

**F Adoption des règlements**

1. Adoption du règlement numéro 134 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal

**G Sécurité publique**

**H Transport routier**

**I Hygiène du milieu**

**J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale
2. Demande de certificat d'autorisation au MRNF et au MDDEP pour travaux en zone inondable
3. Dossiers à transmettre à un avocat - *retiré*

**K Loisirs et culture**

1. Installation de modules de jeux
2. Déclaration municipale des journées de la culture

**L Divers**

1. Défi Têtes rasées
2. *Maintien de l'urgence à Rivière-Rouge*

### Période de questions du public

**M Levée ou ajournement de la séance.**

**ADOPTÉE**

### Période de questions du public

Mme Deborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Internet Haute-Vitesse;
- Maintien de l'urgence à Rivière-Rouge;
- Demande d'informations relativement au dossier d'acquisition des équipements de la RIRHL.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

### GESTION FINANCIÈRE

313/22-09-08

### FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 70 (2<sup>IÈME</sup>) ET 132

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge se propose d'emprunter par billets un montant total de 214 691,00 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro 70 (2 <sup>ième</sup> ) :	22 691,00 \$
Règlement numéro 132 :	192 000,00 \$

**ATTENDU QU'** il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge pour son emprunt de 214 691,00 \$ par billets en vertu des règlements numéros 70 et 132 adoptés par la Ville de Rivière-Rouge au prix de 100,00 échéant en série 5 ans comme suit :

9 891,00 \$	5,09 %	30 septembre 2009
10 200,00 \$	5,09 %	30 septembre 2010
10 800,00 \$	5,09 %	30 septembre 2011
11 200,00 \$	5,09 %	30 septembre 2012
172 600,00 \$	5,09 %	30 septembre 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que les billets seront signés par la mairesse et le trésorier.

Que les billets seront datés du 30 septembre 2008.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 9 891,00 \$
2. 10 200,00 \$
3. 10 800,00 \$
4. 11 200,00 \$
5. 11 900,00 \$
5. 160 700,00 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 30 septembre 2008), en ce qui regarde les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 70 et 132, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE

314/22-09-08

#### EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Jean-Daniel Caron à titre de gardien de nuit (classe 1, échelle 3) du 21 septembre au 18 octobre 2008, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

315/22-09-08

#### APPEL D'OFFRES NO. 2008-05 SUR INVITATION RELATIF À DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSERVOIR ÉLEVÉ D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION : OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation écrite numéro 2008-05, relativement à des travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 septembre 2008 à 14h05 est le suivant :

<b>Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission</b>	<b>Prix global de la soumission (incluant les taxes)</b>
Champagne Électrique inc. Le 2 septembre 2008 à 13h37	67 047,75 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix proposé accuse un écart important avec ce qui avait été estimé par la Ville et que, dans une pareille situation, l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre;

**CONSIDÉRANT** la vérification de la soumission effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à des travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable à « Champagne Électrique inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 2 septembre 2008, corrigée le 11 septembre, au coût de 56 400,00 \$ plus les taxes.

Que les travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres no. 2008-05 de la Ville daté de décembre 2007.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que les sommes nécessaires à ces travaux soient prises à même le solde du règlement d'emprunt numéro 70 et le surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de L'Annonciation.

**ADOPTÉE**

316/22-09-08

### **MANDAT ADDITIONNEL À SOLMATECH INC.**

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat additionnel octroyé à Solmatech inc. relativement à des travaux d'investigation environnementale des sols sous la chaussée sur la rue L'Annonciation au coût de 4 132,50 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

317/22-09-08

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 134 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET DU CAMPING MUNICIPAL**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général mentionne l'objet du règlement numéro 134 et sa portée.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 134 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 134 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal.

**ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 134 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

318/22-09-08

#### APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été présenté au Service d'urbanisme de la Ville relativement à la propriété du 722, rue L'Annonciation Nord (projet numéro 12204 préparé par M. Gilbert Riel, architecte);

**CONSIDÉRANT** que l'article 204 du règlement numéro 599 de l'ancienne Municipalité de L'Annonciation stipule que, suite à la recommandation du CCU, le Conseil doit, par résolution, approuver ou désapprouver les plans soumis;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, en date du 8 mai 2008 (résolution numéro C.C.U. 085.08.05.08), l'acceptation de ce plan;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté au Service d'urbanisme de la Ville relativement à la propriété du 722, rue L'Annonciation Nord (projet numéro 12204 préparé par M. Gilbert Riel, architecte).

#### **ADOPTÉE**

319/22-09-08

#### DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MRNF ET AU MDDEP POUR TRAVAUX EN ZONE INONDABLE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Marie-France Brisson, directrice adjointe du Service d'urbanisme, à compléter et à signer une demande de certificat d'autorisation au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à des travaux de remblai en zone inondable sur le chemin de la Rivière Sud.

#### **ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

320/22-09-08

#### INSTALLATION DE MODULES DE JEUX

**CONSIDÉRANT** que la Ville a fait l'acquisition de modules de jeux pour les parcs Perrier et Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le Service des loisirs et de la culture de la Ville n'a pas le temps ni les ressources nécessaires pour procéder lui-même à l'installation de ces modules cet automne;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

D'autoriser l'installation de modules de jeux au coût de 21 289,95 \$ plus les taxes par « Paysages et Jardins B.G. inc. ».

Que les sommes nécessaires à ces travaux soient prises à même le fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville.

**ADOPTÉE**

321/22-09-08

### **DÉCLARATION MUNICIPALE DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Rivière-Rouge et de la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville de Rivière-Rouge, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE**

### **DIVERS**

322/22-09-08

### **DÉFI TÊTES RASÉES**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge et son Conseil municipal appuie la succursale SAQ 23108 de Rivière-Rouge, instigatrice du projet d'envergure « Le vrai défi... On ne prend pas de brosse à la SAQ » (le défi Têtes rasées SAQ), permettant de venir en aide aux enfants de l'Hôpital Sainte-Justine.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

323/22-09-08

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

### **MAINTIEN DE L'URGENCE À RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** la parution d'un article dans l'édition du 20 septembre 2008 du journal L'Information du Nord évoquant la fermeture éventuelle de l'urgence du CSSS Antoine-Labelle à Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce service pour la population de Rivière-Rouge et de toute la Vallée de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** que les hôpitaux les plus près sont situés à Sainte-Agathe et à Mont-Laurier, soit une heure de trajet dans un sens ou dans l'autre;

**CONSIDÉRANT** que Rivière-Rouge a une des populations les plus âgées du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inconcevable de faire parcourir une telle distance à notre population pour avoir accès à des services d'urgence sans qu'il y ait danger pour leur vie;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose fermement à la fermeture, même temporaire, de l'urgence du CSSS Antoine-Labelle à Rivière-Rouge.

De demander à la direction du CSSS Antoine-Labelle de prendre tous les moyens de recrutement nécessaires afin de combler les postes à pourvoir, compte tenu de l'éloignement des usagers du CSSS Antoine-Labelle, centre de Rivière-Rouge, par rapport aux autres.

De demander que les médecins du centre de Rivière-Rouge ne soient pas déplacés vers le centre de Mont-Laurier.

Que copie de la présente résolution soit transmise à:

- M. Jean-Pierre Urbain, Directeur général du CSSS Antoine-Labelle
- M. Jocelyn Ouellet, Président directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides;
- Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. David Whissel, Ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, Député de Labelle.

#### **ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Règlement d'emprunt;
- SDC;
- Appui aux organismes bénévoles;
- Club Quad Iroquois.





No de résolution  
ou annotation

324/22-09-08

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 AJOURNÉE AU 8 SEPTEMBRE 2008  
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU LE 22 SEPTEMBRE 2008

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h26.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Claire Coulombe**